

054-215404393-20230919-DCM552023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet
Affichage : 26/09/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. MATHIS a donné pouvoir à N. JACOB
V. BADER a donné pouvoir à A. ANDRE
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA
C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente : S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification du tableau des effectifs

Nomenclature ACTES : 4.1.1 Fonction Publique – personnels titulaires et stagiaires de F.P.T. – Délibérations et Conventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

- Deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté.
Afin de pouvoir nommer ces agents dans leur nouveau grade, il est nécessaire de :

054-215404393-20230919-DCM552023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2023

- Créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2023

Et de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2023
- Supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2023

- A compter de la rentrée de septembre 2023, une élève de l'école élémentaire de la Moissonnerie, porteuse d'une pathologie à risque, devra être assistée d'une aide à la vie scolaire et périscolaire.

Le recrutement de cette personne chargée de l'accompagnement de l'élève est à la charge de la commune. Pour se faire, il est nécessaire de :

- Créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 12,55 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 19 septembre 2023.

- Un adjoint technique, affecté à la cantine scolaire en qualité d'agent de restauration collective donne entière satisfaction et arrive en fin de droit à CDD. Il convient donc de prévoir une mise au stage pour cet agent. Pour se faire, il est nécessaire de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 18,82 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 19 septembre 2023.

- Pour faire face à une charge de travail croissante et conséquente au service toutes générations, et suite à la restructuration de certains services et aux mouvements de personnels en découlant, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un ou une assistant(e) de direction du STG, chargé(e) également d'animations sociales, notamment dans le cadre de la CTG. Pour optimiser le recrutement, il convient de créer les postes suivants, à temps complet, à compter du 19 septembre 2023 :

- Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- Poste d'Adjoint d'Animation
- Poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe
- Poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
- Poste d'Animateur
- Poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe
- Poste de Rédacteur
- Poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Le poste sera défini en fonction du statut de la personne qui aura été retenue.

Une fois le recrutement effectué, seul le poste retenu apparaîtra dans le tableau des effectifs de la collectivité. Les autres postes feront l'objet d'une suppression dans le cadre d'une nouvelle délibération.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

054-215404393-20230919-DCM552023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Considérant les avancements de grades annuels,

Considérant les besoins de la collectivité et les nécessités de recrutement en découlant,

Considérant l'avis favorable (1 abstention : DD) de la Commission N°1 en date du 5 septembre 2023 ;

Par ces motifs, le Conseil Municipal :

- Autorise, à compter du 19 septembre 2023:
 - La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - La création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet de 12,55 heures hebdomadaires annualisées,
 - La création d'un poste d'Adjoint Technique, à temps non complet de 18,82 heures hebdomadaires annualisées,
 - La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Animateur, à temps complet,
 - La création d'un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
 - La création d'un poste de Rédacteur, à temps complet,
 - La création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
 - La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
 - La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la commune
- Inscrit les modifications au tableau des effectifs de la commune

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 27/09/2023 et que la convocation a été faite le 12/09/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 septembre 2023
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire

